

Séance du 19 février 2025

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27
Pour : Unanimité

Convocation du : 11 février 2025
Date d'affichage : 11 février 2025

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 26 février 2025 et publication
du 26 février 2025.

Délibération N° 01-25-03

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, M. LAGACHE Frédéric, Mme RUBY Valérie, Mme MALECHA Sandrine, Mme DELEDICQUE Sylvie, M. FLUET Guillaume, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle (arrivée à 18h12), M. QUILLIOT Philippe, Mme DERBAY Savéria, M. ARCHIE Patrick, M. JANIACZYK Jean-Marc.

Absents excusés et représentés : Mme WOLOSZ Angélique, M. VAN MEENEN Laurent, M. MERESSE Alain.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET	RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF INTERCOMMUNAL D'AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE OU D'UN KIT D'ELECTRIFICATION ET PARTICIPATION COMMUNALE
--------------	---

Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2024, relative au renouvellement de l'opération d'aide à l'acquisition de vélos électriques pour les particuliers ;

Considérant le règlement de ce dispositif, ci-annexé ;

Considérant la possibilité, pour les communes qui le souhaitent, d'abonder ce fonds, et ce, dans les mêmes conditions fixées par le règlement susvisé ;

Considérant que la communauté de communes « Pévèle-Carembault » a décidé d'étendre ce dispositif à l'achat d'un kit d'électrification d'un vélo standard, ainsi qu'à l'achat de vélos reconditionnés ;



Considérant que la commune de Thumeries souhaite abonder ce fonds à hauteur de 100 € pour chaque dossier déposé au titre de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf ou reconditionné, et de 50 € au titre de l'achat d'un kit d'électrification d'un vélo standard, par un particulier de la commune auprès de la CCPC ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder les subventions aux Thumerisien(ne)s ayant obtenu la subvention de la Communauté de Communes « Pévèle-Carembault » à hauteur de 100 € par dossier instruit au titre de l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf ou reconditionné et de 50 € au titre de l'achat d'un kit d'électrification d'un vélo standard, et préalablement validés par les services communautaires.
- DIT que l'enveloppe budgétaire dédiée à cette opération est plafonnée à 3 000 € pour l'exercice 2025.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,



Magali GIESIELSKI.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.

